

## ST-JEROME

JEUDI 11 DECEMBRE 1884

### SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII. A. S. Exc. Monseigneur de Rende, Archevêque de Bénévent, nonce apostolique en France. Au sujet de la presse catholique. Illustrissime et Révérendissime Seigneur. — Village de Ste Scholastique. — Agriculture. Ce qu'est l'état d'agriculteur.

2EME PAGE.

Revue de la semaine. Canada. — Nouvelles locales. — Société d'agriculture du comté de Terrebonne. — Nouvelles de partout. — Québec. — Scène comique. — Femmes et révolvers. — Grave accusation non-fondée. — Ottawa. — Toronto. — Noces d'argent de Mgr Lynch. — Etats-Unis. — La Havanne. — Star City, Ark. — Mont Plaisant. — Belleville Ont. — Mobile. — A l'étranger. Europe. — Le Caire. — Guerre de Soudan.

3EME PAGE.

Paris. — Un scandale parisien. — L'affaire Hugues-Morin.

4EME PAGE.

Reproductions. Un monstre.

5EME PAGE.

Feuilleton.

### LETTRE

DE

N. T. S. P. LE PAPE LEON XIII

A. S. Exc. Monseigneur de Rende

Archevêque de Bénévent

NONCE APOSTOLIQUE EN FRANCE

AUSUJET DE LA PRESSE  
CATHOLIQUE

ILLUSTRISSE ET REVERENDIS-  
SIME SEIGNEUR.

Au milieu des amertumes et des difficultés qui Nous oppressent, tandis que les ennemis de l'Eglise lui font une guerre acharnée, rien ne pourrait apporter à Notre cœur une plus douce consolation que l'union de tous les catholiques, soutenant ensemble tous les assauts et se liguant pour une commune résistance. Nous ne pouvons voir, au contraire, sans une vive douleur, se réveiller çà et là, parmi les catholiques, des querelles intestines. C'est en France surtout, il faut le reconnaître, qu'elles ont éclaté en ces derniers temps avec une vivacité croissante. La responsabilité en revient pour la plus grande part aux écrivains, notamment aux journalistes. Leurs polémiques passionnées, leurs attaques contre les peres, leurs accusations et récriminations incessantes en donnant un aliment quotidien aux dissensions, rendent de plus en plus difficile la pacification et la concorde fraternelle. Et pourtant, s'il est une nation à laquelle Nous ayons de préférence tenu, c'est de Notre sollicitude, à qui Nous ayons recommandé plus souvent et avec plus d'instance l'union dans la foi et dans la charité

de Jésus-Christ, c'est assurément la France. Toutes les fois que nous avons eu l'occasion de lui adresser la parole, tel a été toujours le principal objet de Nos plus vives exhortations. Et en effet, quand, au sein de cette nation, des sectes et des ennemis de tout genre s'unissent pour assaillir de toutes manières la religion, l'Eglise du Christ, et ne négligent rien pour éliminer de tous les organes de la vie sociale sa salubre influence, quel est pour Elle le suprême intérêt? C'est que ses enfants cessent de consumer leur temps et leurs forces à s'accuser et à se combattre, laissant ainsi à leurs adversaires toute facilité de pousser toujours plus avant leurs desseins impies.

Mû par ces considérations Nous adressons à vous, Notre représentant auprès de la nation française si noble et si aimée de Nous, afin que vous usiez de tous les moyens que votre présence sur les lieux, la connaissance des hommes et des choses peuvent vous suggérer, pour faire cesser entre Nos enfants les dissensions que Nous déplorons. Vous appuyant sur les motifs que Nous venons de toucher, attachez-vous à obtenir de tous et particulièrement des rédacteurs de journaux, qu'ils laissent actuellement de côté toute discussion sur les matières qui les divisent; que tous, sans distinction, s'en remettent avec une entière docilité et tranquillité d'esprit aux enseignements du Saint Siège sur ces questions; que tous, unis dans ce même sentiment et assurés de se maintenir ainsi dans la voie de la vérité, ne se proposent plus désormais qu'un objet: consacrer toutes leurs forces à la défense de la religion et au salut de la société menacée.

Le Saint Siège, de son côté, fidèle à la mission qu'il a reçue d'enseigner tous les peuples et de préserver les fidèles de l'erreur, suit d'un œil attentif et vigilant tout ce qui se produit au sein de la catholicité; et, quand il ne manquera pas dans l'avenir, comme il n'y a jamais manqué dans le passé, de donner à propos, par ses enseignements, la lumière et la direction. C'est au Saint Siège avant tout, et aussi, sous sa dépendance, aux autres pasteurs établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'appartient de droit le ministère doctrinal. La part des simples fidèles se réduit ici à un seul devoir: accepter les enseignements qui leur sont donnés, y conformer leur conduite et secondar les intentions de l'Eglise. Les journaux catholiques doivent en cela donner les premiers l'exemple. Si, en effet, l'action de la presse de vait aboutir à rendre plus difficile aux évêques l'accomplissement de leur mission, s'il en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur sont dûs, si l'ordre hiérarchique établi dans l'Eglise de Dieu en était atteint et troublé, les inférieurs s'arrogeant le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs vrais docteurs et pasteurs, l'œuvre de ces journaux ne serait pas seulement stérile pour le bien, mais par plus d'un côté elle serait grandement nuisible.

Que dans l'accomplissement de

cette mission et de tant d'autres graves devoirs qui vous incombent, la Bénédiction Apostolique vous en forte. Nous vous la donnons comme gage de notre particulière affection.

Du Vatican, le 4 novembre 1884.

(Signé): LEON XIII, Pape.

### Village de Ste-Scholastique

A une assemblée régulière des membres du Barreau du district de Terrebonne, tenue au palais de justice de Ste Scholastique le cinq décembre courant, sous la présidence de Monsieur Alphonse Raby député protonotaire, à laquelle assemblée étaient présents MM. Wilfrid Prévoist, Frs. Xav. Mathieu, J. Dominique Leduc, avocat de Ste-Scholastique, Charles DeMontigny, Jos. Boisseau avocat de St Jérôme. Hon. Chs. L. Champagne avocat de St-Eustache, J. A. N. Mackay avocat de St-André d'Argenteuil, Charles S. Burroughs et J. Palliser avocat de Lachute, et Z. Roussille avocat et Shérif du district de Terrebonne, il fut proposé et résolu unanimement.

1o. Que les avocats du district de Terrebonne ont appris avec la plus vive douleur la mort subite de leur protonotaire, Mr Jules R. Berthelot

2o. Que les membres du barreau de ce district, perdent en la personne du regretté défunt un homme d'esprit et de cœur et dont la grande science légale, la haute intelligence, le jugement droit, les manières polies et affables, en avaient fait un protonotaire estimé et de mérite.

3o. Qu'en signe de la douleur dans laquelle cette mort plonge le barreau de ce district, ses membres portent le deuil pendant un mois.

4o. Que les sympathies et condoléances du Barreau de ce district soient communiquées par le secrétaire, à la famille éplorée du défunt, et que ces résolutions soient publiées dans la presse.

Ste Scholastique 5 dec. 1884.

J. D. LEDUC

Secrétaire

Les funérailles de M. Jules R. Berthelot protonotaire pour le district de Terrebonne ont eu lieu le 5 décembre courant, à Ste Scholastique, au milieu d'un grand concours de citoyens.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. les avocats Wilfrid Prévoist, Hon. Chs. L. Champagne, F. X. Mathieu, Charles S. Burroughs, Charles de Montigny et M. le shérif Roussille.

On remarquait au nombre des personnes présentes les Hon. ex ju

ges Loranger et Berthelot, MM. G. J. Barthe ex-M. P. pour Maskinongé, messieurs Godfroi Gaucher Marchand, Auguste Meilleur Marchand et Joseph Rodrigue de Montréal. Messieurs les avocats J. A. N. Mackay de St-André d'Argenteuil, Joseph Boisseau de St-Jérôme, J. Palliser de Lachute, messieurs les notaires Melchior Prévost de St Jérôme, Joseph Girouard de St Benoit, Alphonse Berthelot de Lachute et M. Labelle greffier de la cour de Circuit du comté de Terrebonne etc etc.

### AGRICULTURE

#### Ce qu'est l'état d'agriculteur

Voici comment M. Allez d'Arros, dans un traité *L'Agriculture primaire*, apprécie l'état de l'agriculteur:

Non seulement l'agriculteur remplit dans la société le rôle le plus utile, mais c'est à lui qu'est réservé le sort le plus heureux. S'il ne parvient pas toujours à la richesse, il est du moins sûr de ne jamais manquer du nécessaire; indispensable à tous, il n'a besoin de personne. Puis, que de jouissances morales, que d'avantages matériels il a dans son partage! Sans cesse en présence des œuvres admirables du Créateur, il puise dans la contemplation des merveilles de la nature les sentiments religieux qui donnent la paix intérieure, source de la vraie félicité. La régularité de ses habitudes le met à l'abri des atteintes du vice; la diversité de ses occupations vient alléger les fatigues et le préserver de l'ennui. Toujours calme au milieu de l'activité, toujours indépendant au sein de ses travaux, sa vie est, comme le disait un ancien (Cicéron), *la plus enviable et la plus digne de l'homme libre.*

C'est à une déplorable aberration que cèdent tous ces travailleurs qui désertent leur village dans l'espoir de trouver de meilleurs salaires dans les grands centres de travaux industriels. Quelques-uns parviennent à la vérité à y gagner ce qu'on appelle de *bonnes journées*, mais l'avantage qu'ils recueillent n'est qu'apparent; au fond, leur calcul est faux, et rien n'est plus facile que de prouver que, s'ils étaient restés chez eux, ils seraient beaucoup plus riches avec un gain moindre. En effet, si, comme ouvriers, leur salaire est beaucoup plus élevé, leurs charges sont plus grandes, leurs dépenses plus considérables. Il faut qu'ils pourvoient au frais d'un logement presque toujours coûteux, même lorsqu'il est établi dans des conditions malsaines; ils sont obligés d'acheter tout ce qui est nécessaire à leur existence: pour eux plus de terre, plus de jardin qui leur fournissent le pain, le légume et les fruits; pour eux les œufs, le lait, sont devenus des objets de luxe; de sorte qu'en définitive, en dépensant beaucoup plus que l'homme des champs, ils sont beaucoup moins bien partagés que lui sous le rapport du bien-être matériel.

Et que reste-il de leurs *bonnes journées* si on met encore dans la

balance les chômages, les misères morales et physiques.

**Achevons notre comparaison.**

Pour l'agriculteur instruit, aucun des phénomènes de la nature ne peut sembler indifférent, tout ce qui l'en tourne lui fournit un sujet particulier d'intérêt et d'étude. Toutes ses observations peuvent devenir utiles, car en élargissant le cercle de ses idées et de ses expériences, elles tendent à augmenter le bien-être de la famille.

Chez l'ouvrier des villes, l'aspect de ce qui l'environne n'excite le plus souvent que sa convoitise ou ses regrets; il vit au milieu des séductions et biens qu'il ne possèdera jamais; sa vie s'use dans l'atmosphère impure des ateliers ou par des labeurs excessifs et parfois dangereux.

Le laboureur, lui, travaille au grand air; à côté de la fatigue, il trouve le principe de vie qui doit réparer ses forces, et ses travaux, toujours variés, sont toujours salutaires.

L'ouvrier dépend de son patron ou de son chef d'atelier; si le commerce va mal, on diminue son salaire, ou même on lui retire son ouvrage. Il a bientôt absorbé ses épargnes, souvent insuffisantes; s'il tombe malade, il se voit contraint à recourir à l'aumône, cette dernière ressource qui semble si dure à qui n'a rien à donner en échange de ce qu'il reçoit. Ajoutez à ce danger, celui des mauvais exemples auxquels l'ouvrier a tant de peine à se soustraire, et les déplorables extrémités auxquelles peuvent le réduire son imprévoyance ou de fâcheux entraînements.

Pour le laboureur, pas de chômages, pas de grève, pas de mortel sa son. En été comme en hiver, chaque jour lui procure un travail assidu et fructueux; il n'a jamais d'inquiétude pour sa subsistance du lendemain; s'il tombe malade, il trouve dans ses voisins une fraternelle assistance pour la culture de ses champs, et il accepte ce secours sans embarras et sans humiliation, parce qu'il sait bien qu'à son tour, lorsque l'occasion s'en présentera, il n'hésitera pas à rendre le même devoir.

Voilà aussi quel est le sort des enfants d'ouvriers: à peine en état de se conduire eux-mêmes, ils sont placés dans des fabriques où des ouvrages trop apprêtés ou au-dessus de leurs forces arrêtent leur développement physique ou moral. Ils restent petits pâles; chétifs; heureux encore si d'affreuses maladies ne les laissent pas estropiés ou valétudinaires pour le reste de leurs jours.

Les enfants des campagnes, au contraire, restent chez eux, au grand air et libres comme les oiseaux. C'est en jouant qu'ils sont initiés aux travaux de leurs parents. Leur genre de vie les rend forts et bien portants. La fenaison, la vendange, la moisson, sont autant de fêtes joyeuses et pures dont ils se réjouissent longtemps à l'avance, et c'est avec un bonheur sans mélange qu'ils les célèbrent sous les regards de Dieu qui les donne...

Ah! croyez nous, fils de laboureurs restez laboureurs!

**REVUE DE LA SEMAINE**

**Canada**

**Nouvelles locales**

Georges Chamberlan jeune homme de 20 ans arrivé en cette ville vient d'être arrêté pour avoir volé un cheval et une voiture pendant la messe lundi dernier, il a été envoyé en prison à Ste-Scholastique

pour subir son procès au prochain terme de la cour criminelle

Il est encore impossible de se servir de voiture d'hiver

L'eau de la rivière du Nord a traversé le chemin à plusieurs endroits c'est la première fois que nous voyons la rivière aussi haute en automne

Une séance du conseil de comté a eu lieu ici hier

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE TERREBONNE**—L'assemblée annuelle pour l'élection d'un bureau de direction aura lieu à midi mercredi le 17 décembre courant au bois des Filion.

A. Seguin

Pour remplacer l'Hon. Masson les gens auront à choisir un nouveau président et d'une personne compétente pour être nommé président.

**Nouvelles de partout**

**QUEBEC**

Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique a visité, ce matin, Mgr Taschereau.

M. David McGrath, de Charlebourg, a reçu avant hier des blessures graves à la main droite en chargeant un voyage de bois de chauffage. Un morceau de bois lui est tombé sur la main.

Les honorables MM. Blanchet et Robertson ont tous deux nié les accusations portées contre eux et contenues dans un mémoire adressé au lieutenant-gouverneur, et disent qu'ils ne redoutent aucunement les résultats d'une enquête.

**SCÈNE COMIQUE**—Hier soir, vers les six heures, une petite scène comique s'est passée dans la rue des Voltigeurs, à Québec.

Un homme marié se promenait, dit-on, avec une jeune fille dans une des rues voisines de celle des Voltigeurs.

Nous ne savons si quelqu'un alla en souffler mot à la femme de cet infidèle, mais toujours est-il qu'elle se mit à sa poursuite.

Elle le rencontra en effet et fut reçue comme un chien dans un jeu de quilles.

Le mari alla la reconduire à coups de pieds..... jusqu'au coin de la rue des Voltigeurs où il lui montra la porte de sa maison et s'en retourna avec sa donzelle.

Mme n'entendait pas les choses sur ce ton là. Elle se mit de nouveau à la poursuite de son mari et lui fit passer un mauvais quart d'heure. Tout ce qui lui tombait sous la main servait de projectiles, qu'elle lançait sur monsieur.

Monsieur se réfugia dans la demeure de Mlle et Madame en fait l'assaut, brise les vitres, etc.

Il ne faut pas s'imaginer que pendant toute cette scène on ne s'est pas adressé mutuellement de très petites épithètes flatteuses dont les personnes de cette classe ont l'habitude de se servir.

Le mari fut enfin forcé de sortir de la maison de sa dulcinée et de retourner au toit conjugal. Là, nous ne savons plus ce qui s'est passé.—*Nouvelliste.*

Les brefs sont lancés pour une nouvelle élection dans le comté de Maskinongé. La présentation des candidats aura lieu le 15 décembre courant et la votation le 22 décembre

**FEMMES ET REVOLVERS**—U s'est passé, hier soir, sur la rue Craig,

près de la rue McGill, une scène sinistre et mystérieuse dont notre reporter a été témoin. Une personne bien mise, élégante, distinguée et frayant même dans une certaine société, jouissant d'assez bonnes considérations ici, était aux prises avec un détective, et le pistolet au poing, en menaçait l'agent de sûreté. La lutte ne fut pas bien longue; l'agent réussit à lui enlever son arme, mais en ce faisant tomba et la jeune femme avec lui; profitant de cette chute, la femme le saisit à la gorge et le mordit à la lèvre. L'agent mettant alors de côté toute délicatesse, s'en rendit maître et la reconduisit chez elle.

Maintenant voi à l'explication de cette affaire. Un jeune homme marié depuis quelques années et très bien posé, s'était rendu coupable d'infidélité, il avait fait la connaissance d'une jeune fille qui le charma et s'était laissé aller à des liaisons trop intimes. Quelques mois après avoir fait sa connaissance il abandonna cette personne en rencontrant une autre ces jours derniers qui lui plut encore beaucoup; Encore une fois se laissa entraîner. Mais la première dulcinée, jalouse et irritée de cette conduite alla avertir la pauvre épouse de ce qui se passait. Celle-ci cédant aux instances de l'autre, partit avec elle, toutes deux armées chacune d'un revolver elle se rendirent à l'endroit où elles croyaient trouver le mari, l'amant infidèle.

Heureusement le détective l'avait averti de ce qui se passait et il s'était esquivé. La jeune fille était cependant dans la maison; elles la sommèrent de sortir; ce qu'elle fit, et hier soir au moment où le détective la rencontrait elle s'en allait armée, elle aussi, proférant des menaces contre les deux autres femmes.

**GRAVE ACCUSATION NON FONDÉE.**—Vendredi soir, deux jeunes gens ont été arrêtés sur la plainte du père d'une jeune fille de quinze ans qui les accusait d'avoir commis un crime sur sa personne.

Samedi matin tous deux ont comparu devant Son Honneur le juge Dugas, qui, après avoir fait venir la jeune fille la confronta avec ceux qu'elle accusait. Elle a avoué qu'elle avait trompé son père et qu'elle était aussi coupable que les deux prisonniers.

Cette jeune fille qui est d'une famille respectable n'a que quinze ans et la découverte de son inconduite a plongé ses parents dans le désespoir.

Les prisonniers ont été remis en liberté, et le juge a verbeement tanqué la malheureuse auteur de ce scandale.

On a placé la statue de sir George Cartier sur son piédestal, à Ottawa vendredi dernier. La cérémonie officielle aura lieu plus tard.

Nous regrettons vivement d'apprendre le décès de M. l'abbé Lagacé de l'Ecole Normale de Québec. M. Lagacé est mort vendredi, à Québec d'une dégénérescence graisseuse du cœur. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Il était né à Saint-Anne de la Pocatière, de Pierre Mignier dit Lagacé, et de Josehte Lévesque. Il fut ordonné prêtre en 1854, et resta professeur au collège de Sainte-Anne jusqu'en 1862, où il devint supérieur. En 1865, il fut nommé curé de Sainte-Claire de Dorchester puis vicaire à Notre Dame de Québec, et en 1871 principal de l'Ecole Normale, en remplacement de feu M l'abbé Chandonnet.

**OTTAWA**

Louis Paré, de St-Malachie de Frampton a été déclaré le seul héri-

tier légal d'une grande fortune laissée par Michel Roy, le Moutana, héritier de son frère décédé.

**TORONTO**

**NOCES D'ARGENT DE MGR LYNCH.**—On fait de grands préparatifs pour le vingt-cinquième anniversaire de l'élevation de Mgr Lynch au trône archi-épiscopal. Sa Grâce arrivera de Baltimore, mercredi soir, accompagnée par une trentaine d'évêques et d'archevêques, au nombre desquels figurent: l'évêque Ireland, de Saint-Paul, Minn.; l'archevêque Coolgan, New York; Gribbon de Baltimore; Feekan, de Chicago O'Brien, d'Halifax. Différentes sociétés catholiques seront à la gare pour recevoir Sa grandeur et l'escorter au palais archiépiscopal. Jeudi une messe pontificale sera chantée dans la cathédrale de Saint Michel et il y aura une série de solennités.

**ETATS UNIS**

**LA HAVANNE**

Une canonnière a capturé sur la côte du Manzanilla, un bateau contenant quinze hommes, au nombre desquels se trouvaient Bonachea, Varona et Perolta bandits cubains.

**STAR CITY ARK.**

Le Col Joel Thorneberry, ayant questionné un nègre, ce dernier répondit en faisant feu sur Thorneberry le blessant fatalement. Le nègre chercha alors à se sauver, mais il fut criblé de balles. Il avait tué un homme dans le Mississippi et la police était à sa recherche.

**MONT PLAISANT**

Jas Nolan étant ivre, hier, s'est mis à faire feu sur la maison de son beau frère Calvin Smith. Smith apparut alors à la porte et dit à Nolan de tirer sur lui, mais d'épargner sa femme et ses enfants. Nolan fit feu sur Smith, le tuant instantanément. Le meurtrier s'est ensuite enfui dans les montagnes, poursuivi par des citoyens. Nolan a tué plusieurs personnes.

**BELLEVILLE, ONT.**

Hier l'après-midi, deux jeunes garçons nommés Daw et Hulme se sont querelés. Ce soir, comme Hulme passait au coin des rues Hôtel et George il a été assailli par Daw et un autre enfant du nom de Coble. Dans la mêlée, Daw a tiré un coup de feu et en a frappé Hulme deux fois dans la partie postérieure de la cuisse. Les blessures ne sont pas dangereuses, mais elles sont très douloureuses. Daw a été arrêté.

**MOBILE**

Une enquête a démontré que depuis 7 mois, il y avait eu 38 incendies occasionnés par des incendiaires.

**A l'étranger**

**EUROPE**

**LE CAIRE**

De Lesseps et les commissaires ont terminé l'examen du canal de Suez et ont approuvé les plans pour son élargissement.

**LE CAIRE**

**GUERRE DE SOUDAN**—Les femmes et les enfants de Saheh sont arrivés sains et saufs à Massouah. Les hommes seuls sont restés. De l'argent a été envoyé en cet endroit pour le paiement des troupes.

PARIS

**UN SCANDALE PARISIEN.** — Le tout Paris est en émoi. Les inquiétudes du Tonquin, du choléra, de la crise électorale, commerciale, ouvrière et industrielle ont fait place à la grande question du jour, à la question Hugues-Morin. Cette triste affaire qui prend les proportions d'un événement, a tellement surexcité les esprits de l'autre côté de l'Atlantique que nous ne pouvons la laisser passer sous silence et sans quelques mots d'explication.

Résumons les faits : Il y a deux ans environ, une dame Lenormand poursuivait devant les tribunaux son mari. Elle plaidait en séparation de corps et accusait M. Lenormand d'inconduite.

Le chef principal d'accusation reposait sur des relations entretenues par son mari avec une demoiselle Royannez qui habitait autrefois dans la même maison que lui, rue de la Pompe, à Pasy, près Paris.

Une foule de témoignage écrits furent produits à l'audience et tous prouvaient amplement la véracité de l'accusation. Tous ces témoignages émanaient d'une agence de renseignements confidentiels dirigée par un sieur Morin.

Or il se trouvait justement que Melle Royannez était devenue depuis ce temps Mme Clovis Hughes, la femme du député poète, du département de Marseille.

Monsieur Clovis Hughes, justement indigné de la manœuvre louchée à la suite de laquelle sa femme se trouvait impliquée dans une affaire scandaleuse, entreprit d'éclaircir les faits.

Il est juste de dire que le sieur Morin avait choisi à tout hasard une victime sur le dos de laquelle il échafaudait une histoire mensongère compliquée de lettres fausses et de témoins stipendés.

Il tomba mal en s'adressant à Mme Clovis Hughes, une femme respectée de tout Paris, aimée de ses intimes et qu'une réputation sérieuse mettait à l'abri de tout soupçon.

M. Clovis Hughes alla demander raison de l'affaire à Morin qui se retrancha derrière son patron, lequel prétendit n'être pour rien dans l'affaire.

De guerre lasse, une accusation en diffamation fut lancée contre Mme Lenormand et M. Morin. Ce lui-ci, qui comparut seul, car sa complice était morte, fut condamné à deux ans de prison.

Morin retors comme le sont tous ces personnages véreux trouva moyen d'en appeler de ce jugement et la cause traîna, traîna jusqu'à ces jours derniers.

Lorsque tout faisait supposer que la cause allait enfin passer, lorsque tout le monde se trouvait au Palais de Justice pour assister au jugement un nouvel ajournement fut accordé par la cour d'assises le 27 novembre dernier.

L'intention d'étouffer l'affaire était par trop évidente et la mansuétude de la justice était cette fois inexorable.

Morin se retirait tout fier de son succès, lorsqu'il croisa Mme Hughes qui sortait au bras de son mari. Il lui lança un coup d'œil provocateur qui surexcita les nerfs de cette malheureuse innocente dont la réputation est, depuis un an, la pâture des petits journaux à sensation.

Indignée, hors d'elle-même, elle sortit un pistolet et en tira deux coups sur Morin qui s'enfuyait, elle le poursuivit et déchargea les 4 autres coups de son revolver, Morin tomba, quatre coups l'avaient atteint dans la poitrine.

On releva le blessé et Mme Hughes fut arrêtée et emmenée à Saint-Lazare où elle occupe l'ancienne cellule de Louise Michel.

L'affaire est aujourd'hui entre les mains de la justice, mais la presse entière n'a pas attendu un instant pour s'en emparer et émettre son avis. Tous les journaux sont unanimes à réclamer l'acquiescement de Mme C. Hughes. Depuis le Pays jusqu'à l'Intransigeant, tous sont indignés de la façon dont a été conduite l'affaire, de la part des autorités judiciaires. Tous sont d'accord à en rejeter la responsabilité sur les tribunaux français qui ont réellement refusé justice à qui de droit.

La loi française si sévère pour les délits de droit commun est d'une insuffisance notable pour la diffamation et surtout les juges l'appliquent avec une répugnance inexplicable.

L'honneur que tous nous prisons au-dessus de tout, est traité, à peu de chose près, comme une marchandise sans cours sur le marché. Tous ces larrons d'honneur qui trafiquent sur la réputation d'un honnête homme ont droit à plus d'égarés que le malheureux qui dérobe une livre de pain chez le boulanger.

La diffamation est devenue un métier, dont les officiers sont enrégistrés à la Préfecture de Police, sous le nom d'agences confidentielles.

Tricoche et Cacolet sont devenus les protégés du brave Pandore.

Le jour où une de ses victimes se plaint, elle se heurte à des grâces d'état, à des règlements sanitaires faits pour protéger la canaille et décourager les honnêtes gens.

Qu'arrive-t-il ? c'est que la victime se fait justice elle-même.

Qu'il y ait là dedans un peu de mise en scène, tel que ce fameux "dîner des amoureux," peut être ! Dans tous les cas le fait brutal existe.

Une femme calomniée, insultée, a dû se faire justice elle-même sur les marches du Palais de Justice de Paris et tout le monde lui donne raison.

Lui donnerons-nous raison aussi ? Oui, tant que les lois restent impuissantes à défendre l'honneur d'une femme, elle pourra le défendre elle-même.

A qui la faute ? à vous, législateurs.

Si la loi est mauvaise, reformez-la.

Tant que l'honneur ne sera pas placé assez haut dans votre code pour que le criminel contre l'honneur soit châtié avant d'avoir pu écouler tout son venin, nous nous arrogerons le droit d'écraser la bête et vous serez les responsables.

C'est de la barbarie sans doute mais c'est la justice, la vraie.

Quand vous aurez supprimé les bandits de toute espèce qui déshonorent, à tant par jour ou à haut la ligne, les gens les plus honorables, vous aurez éteint cette barbarie et vous ne verrez plus, comme le fait saite une agence borgne de Paris s'étaler des réclames du genre de la suivante :

"Quand aux personnes qui auraient à se plaindre des renseignements fournis par la maison XYZ et auraient la vétille de venir déranger notre directeur, il prévient le public qu'il a toujours sous la main une hache, une hachette, un revolver et deux employés de combat munis de coups de poing d'acier et toujours prêts. Avis aux amateurs."

A vous-le tour, messieurs les juges.

**L'AFFAIRE HUGHES-MORIN.** — Paris, 5 — E. Morin, qui a été blessé de plusieurs coups de revolver par Mme. Clovis Hughes est toujours dans un état désespéré. Son pouls bat 120 pulsations à la minute ; dans son délire M. Morin pousse des cris d'agonisant. M. Clovis Hughes reçoit

tous les jours des lettres anonymes dans lesquelles on le menace de mort. Il répond qu'il a un revolver à six coups tout préparé pour ceux qui le menacent. Il reçoit aussi deux cents lettres environ par jour dans lesquelles on le félicite de la conduite de sa femme dans cette affaire.

On a fait des recherches dans les appartements de M. Morin. On y a trouvé des documents importants, au nombre desquels une liste de témoins que Mme. Lenormand avait payés pour qu'ils témoignassent contre son mari. Elle voulait obtenir le divorce et elle avait à son service un agent privé qui était chargé de prouver que des relations coupables avaient existé entre M. Lenormand et Mme Clovis Hughes.

Morin qui a été blessé par Mme Hughes est à l'agonie et souffre cruellement. Il se laite continue le ment, boit du lait, du cognac et du rhum avec avidité. Sa main gauche est attachée pour l'empêcher de déchirer les bandages de sa tête. Son bras droit est paralysé.

**C. LANTHIER**  
**MARCHAND DE CERCUEILS**  
ET  
**DE MEUBLES**  
RUE  
**ST-JEROME**

En face du collage  
M. LANTHIER aura toujours en mains une grande quantité de cercueils de tous les prix et aussi un grand assortiment de meubles de ménage.  
M. LANTHIER ayant acheté le corbillard de Madame Lafèche, et fait réparer à neuf, les personnes qui désireront s'en servir pourront s'adresser à lui. Il aura toujours en mains tout ce qui est nécessaire pour ensevelir.  
Les prix seront les mêmes que ceux de Montréal.  
M. LANTHIER s'efforcera de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager.  
St-Jérôme 13 novembre 1884



**AVIS** est donné par le présent, en vertu de la section 37, par. 5, de l'Acte de Service Civil du Canada, 1882, que la date à laquelle aura lieu l'examen pour avancement dans les divisions intérieure et extérieure du Service Civil, est fixée à jeudi, le 18 décembre, 1884, et que le nombre d'avancements qu'il y aura probablement dans chaque classe de chaque division est comme suit : —

<i>Division administrative intérieure.</i>	
Premier commis.....	2
Commis de première classe.....	3
Commis de seconde classe.....	12
<i>Division administrative extérieure.</i>	
Premiers commis.....	2
Commis de première classe.....	4
Commis de seconde classe.....	20

J. A. CHARLAEU,  
Secrétaire d'Etat  
Secrétariat d'Etat.  
Ottawa, 14 Nov., 1884.

**Hotel St-Jovite**

M. D. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.

C'est l'hôtel de la maille de St-Agathe à St-Jovite.  
a. civile 1883

**MAISON A VENDRE**

M. Alfred Bélanger offre en vente une maison, située sur la rue Dumont, à deux côtés, 4 appartements chaque côté, ayant 7466 pieds de terrain, avec écurie et étable, hangars etc.

Conditions faciles  
S'adresser à  
**L'HOTEL BELANGER**  
13 Mars 1884 3 ms

**CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN**

Prêts sur hypothèque pour 5 ou dix ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la faculté de rembourser quand il le veut.  
La société n'a d'agent nul part. Comme elle n'a pas de notaire titré, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients.  
En s'adressant au soussigné on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.  
E. J. BARBEAU  
Directeur, Montréal.  
24 Juillet, 1884.



**PENITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL**  
SOUSSIONS POUR BOIS DE CHAUFFAGE

DES soumissions cachetées, endossées "Soumissions pour bois de chauffage" seront reçues au bureau du Préfet, jusqu'à midi, le 6 Décembre 1884, pour les quantités de bois de chauffage requis pour l'année 1885-86, savoir :  
140 Cordes d'Erable  
140 do Merisier Rouge  
30 do Epinette rouge  
Des formes de soumissions seront fournies, et les conditions données sur application au soussigné.  
GODF. LAVIOLETTE,  
Préfet.  
Le 18 Novembre 1884.

**PIERRE SIMARD**  
SUCCESSEUR

**W. E. ELLIOTT**

**MAGASIN**  
D'épicerie, vins, liqueurs, grains  
PROVISIONS, FAIENCE,  
COIN DES RUES  
St-George et Ste-Anne  
(Bâtisse Elliott)

Reproductions

Un monstre

Toronto, 28 — On vient de publier une horrible histoire de violation de tombe, de cruauté, d'enlèvement, etc., histoire qui se trouve confirmée dans tous ses détails. Voici les faits tels que racontés par la femme du monstre dont on va énumérer les crimes : Joseph Quinolle et sa femme se marièrent il y a environ douze ans. Ils tiennent un restaurant à Hamilton pendant quelques années, puis vinrent à Toronto où ils fondèrent un restaurant français et jusqu'au commencement de cette année ils tiennent le restaurant *Headquarters*. Trois enfants naquirent de ce mariage. Le dernier ne vécut que quelques jours, et vers la fin de l'année dernière le deuxième, une fille nommée Madeline, tomba malade. Le médecin ayant prescrit un changement d'air la famille Quinolle transporta ses pénates à Gananoque, mais l'enfant mourut cependant avant le départ, et son corps fut inhumé en janvier dans le cimetière de cette ville.

Peu après son arrivée à Gananoque, Quinolle commença à traiter sa femme avec la plus grande cruauté. Dans le cours du mois d'avril, Quinolle partit de Gananoque, vint à Toronto, se rendit au cimetière ouvrit la tombe de sa fille Madeline sortit le corps du cercueil et trancha délibérément la main droite de cada vre avec un couteau qu'il avait emprunté d'un cocher nommé Lam bryck, qui l'avait conduit au cimetière.

Le lendemain il retourna à Gananoque, et sans le moindre avertissement, il jeta la main mutilée de sa fille sur la table devant sa mère en lui disant : "Tiens, voici un souvenir de Madeline pour toi. Ce crime horrible rendit la mère presque folle et elle crut que son mari devenait fou.

Ses cruautés continuèrent et un jour du mois de juillet, Madame Quinolle découvrit son mari dans un tête-à-tête un peu trop intime avec sa servante, nommée Cooke, laquelle fut immédiatement congédiée.

Le 16 juillet, Quinolle se rendit à Clayton, où il rencontra la fille Cooke et tous deux s'enfuirent à Boston. Quinolle enleva tout l'argent et toute l'argenterie de l'hôtel ainsi que les bijoux et plusieurs sommes d'argent qu'il réussit à emprunter. Depuis, Mme. Quinolle n'a pas entendu parler de son mari. Quatre jours après le départ de son mari, un huissier prit possession du restaurant; elle plaida devant la cour de chancellerie, mais elle perdit son procès et tous ses meubles furent vendus, la justice la laissant sans le sou avec son jeune enfant.

Quinolle est âgé d'environ 53 ans; il a les cheveux noirs, est légèrement chauve en arrière de la tête, porte des favoris et une moustache grise; son menton est rasé et ses favoris sont rasés; sa taille est d'environ cinq pieds six pouces et parle l'anglais avec un léger accent français. Il a reçu une bonne éducation et a été soldat dans sa jeunesse.

Avamintha Cooke est âgée d'environ 26 ans; elle est de taille moyenne; ses cheveux sont d'un rouge vif, sa figure est couverte de rougeurs et il n'y a rien de distingué chez elle. Elle a reçu une pauvre éducation. La main coupée sera de nouveau renfermée dans le cercueil, à côté du corps de l'enfant du monstre Quinolle.

Marché de St-Jérôme

St Jérôme	1884.
Patates early rose par sac...	\$ 0 40 0 50
Pois par minot.....	0 80 0 90
Avoine par sac.....	0 80 0 95
Orge par minot.....	0 50 5 60
Cheux par doz.....	0 30 0 40
Miel par lbs.....	0 12 0 13
Beurre par lbs.....	0 20 0 25
Oeufs par douzaine.....	0 15 0 16
Lard par lbs.....	0 10 0 12
Lard par 100 lbs.....	8 00 8 50
Veau au quartier par lbs.....	0 00 0 00
Soucisse par lbs.....	0 12 0 13
Jambon par lbs.....	0 18 0 20
Mouton par lbs.....	0 07 0 10
Porcs fr. par lbs.....	0 08 0 09
Bœuf par lbs. (steak).....	0 12 0 12
Soucisse de Boulogne.....	0 00 0 00
Saindoux par lbs.....	0 18 0 18
Saindoux au seau.....	0 00 0 00
Poules au couple.....	0 40 0 50
Poulets au couple.....	0 25 0 30
Dindes à la livre.....	0 00 0 00
Dindes (vieux) au couple.....	0 00 0 00
Perdrix au couple.....	0 40 0 50
Foin 1er par 100 bottes.....	4 00 6 00
Sucre d'érable.....	0 10 0
Sirop d'érable.....	0 00 0 0

Informations demandées

Léandre Laurin fils de Cyrille Laurin de cette paroisse, a laissé sa famille depuis treize ans, pour aller travailler dans les chantiers; per sonne n'en a entendu parler depuis. Toutes nouvelles qui pourraient faire connaître où il est seraient reçues avec reconnaissance par son père qui est pauvre et malade depuis longtemps.

A VENDRE

Deux terres à bois de 4 arpents par 20, chacune, situées sur le grand chemin, à proximité de St-Jérôme, comprenant du bois franc ainsi que du bois de service de bonne qualité.

Pour les conditions s'adresser à  
LS. de G. LACHAINE, Notaire

Demandé

On demande un bon forgeron capable pour ferrer les voitures bon salaire sera payé.

JOSEPH LECLAIR  
St Jérôme

LEVAIN COMPRIME

Pour cuites de toutes sortes

Levain comprimé sans pareil de Fleischmann & Cie.

Ce levain est un pur extrait de grain fermenté. Ne contenant aucun produits chimiques ni frotatère aucune et a toujours donne satisfaction depuis qu'il a été introduit.

Si employé suivant la direction il produira plus de pain blanc, douq. biscuits, petits pains, galettes sarazin que n'importe quel levain.

Tous les boulangers l'emploient

Dépot-Fabrique 70 rue St-Antoine Montréal  
S. STWEART

Gérant.  
P. SIMARD

Seul agent à St-Jérôme.

Venez et demandez un simple gratis.

ENCAN ! ENCAN !

AUX

CITOYENS de ST-JEROME

ET DE TOUT LE

DISTRICT DE TERREBONNE

M. A. E. GUAY informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert un SALLE D'ENCAN en la ville de St-Jérôme dans son magasin en face du Pont, (ancien magasin Lalonde)

A commencer du 5 de DECEMBRE COURANT jusqu'à avis contraire, tous les MARDIS et VENDREDIS A MIDI et tous les SAMEDIS à 7 heures du SOIR on vendra un lot considerable de marchandises assorties pour la saison consistant en marchandises seches, épiceries, vaisselle, ferronneries, etc., etc.

On continuera aussi de vendre en dehors des heures D'ENCAN comme par le passé toutes nos marchandises à des prix très réduits.

Ainsi donc, que les personnes qui veulent épargner leur argent viennent examiner nos marchandises et faire leurs achats à bon marché

A. E. GUAY

St-Jérôme 1 Décembre 1884

L'UNION MUTUELLE

Compagnie d'Assurance

SUR LA VIE

FONDEE EN 1849

Actif, pres de \$7,000,000

SIEGE SOCIAL

PORTLAND MAINE

JOHN E. DEWIT

PRESIDENT

Gerant pour la Province de Quebec

M. CHARLES L. BOSSE

SAXTON BELANGER { 162 RUE ST-JACQUES  
Agent Spécial {  
Pour la Province de Québec { MONTREAL

BUREAU à ST-JEROME où toutes informations et détails seront donnés avec plaisir. 11 juin 1884 a.

A VENDRE

Dans le canton de Preston, comté d'Uttawa un magnifique pouvoir d'eau, une très belle chute de 14 pieds de tête. Le moulin peut se bâtir sur le roc solide. Les travaux de digue ou chaussée sont très peu coûteux, il y a seulement 45 pieds de barrage; les bois de constructions sont préparés, équarris et sont rendus sur les lieux ils permettent, si l'on veut, de bâtir sur une grandeur de 25 par 60 à deux étages. Ce lot de bois quarre est magnifique et de première qualité. De plus le terrain qui lui tient contenant 100 acres de terre avec bâtisse dessus construite. Conditions les plus libérales à très bas prix pour argent comptant.

S'adresser au

bureau du JOURNAL LE 'NORD'

Hotel Aubry

ST-JEROME

M. XAVIER RICHER vient d'acheter le magnifique hotel de M. Aubry et se propose de tenir un hotel de première classe. La cuisine sera le ce qu'il y aura de mieux. Les repas seront servis à toutes heures.

La cour, les écuries et remises sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable.

M. Richer fera tout son possible pour satisfaire les voyageurs.

## A VENDRE

Une machine à coudre de première qualité et très bon marché

Conditions faciles.

S'adresser à ce bureau.  
St-Jérôme Août 1884.

## DONEGANA HOUSE

No 1427, Rue Notre-Dame  
EN FACE  
DE LA GARE DU PACIFIQUE

Cet Hôtel magnifique vient d'être ouvert par B. LAPORTE.  
Chambres meublées de première classe, Bonne Table, Bonne Cour.  
Cet Hôtel se recommande au public voyageur par le confort qui lui offre.

B. LAPORTE, Propriétaire

## LOTÉRIE NATIONALE

—DE—

## COLONISATION

Fondée sous l'autorité de l'acte de Québec, 32 Vict., ch. 36.

M. le Cure LABELLE, Directeur  
S. E. LEFEBVRE, - - Secrétaire  
C. H. A. GUIMOND, AGENT-GENERAL

### VALEUR DES LOTS

**\$50,000**

GROS LOT, \$10,000  
Un immeuble d'une valeur de

1920 AUTRES LOTS.

Prix du billet, \$1.00 — Un es-compte de 5<sup>e</sup> est accordé sur 10 billets, 10<sup>e</sup> sur 50 billets, et 15<sup>e</sup> sur 100.  
Pour plus amples informations, voir le Prospectus, ou s'adresser au bureau, No. 17 Place d'Armes, Montréal.

On demande des Sous-Agents.  
4 Sept. 84.

## AVIS

Ceux qui ont des réclamations à faire contre la Succession J. A. Hervieux N. P., sont priés de les adresser à Ls de G. Lachaine N. P., St-Jérôme ou à A. E. Léonard, N. P., Ste-Rose et ce d'ici à un mois. De même que ceux qui doivent à cette Succession sont priés de venir régler sous le même délai chez Ls de G. Lachaine N. P., St-Jérôme

16 Oct 1884 1 mois

## RAPPELEZ-VOUS

Que les papiers de la fabrique de St-Jérôme sont de qualité supérieure et que les prix défilent toute concurrence.  
Papiers à imprimer et à écrire de toutes espèces, livres blancs, cahiers, tapisseries, rideaux, papiers de couleurs, d'emballage etc., etc.

J. B. ROLLAND ET FILS  
rue St-Vincent no. 6 8 10 12 et 14

MONTRÉAL.

Fonderie Dumontville St-Jerome, en operation.

# La Compagnie d'Imprimerie

DU

## “NORD”

Nous exécutons sous le plus court délai. Toutes commandes pour impressions dans les deux langues.

TELS QUE :

CARTES D'AFFAIRES,  
CARTES DE VISITES,  
CARTES DE SOIRÉES,  
CIRCULAIRES,  
ENTETES de COMPTES,  
MEMORANDUM,  
LETTRES FUNÉRAIRES,  
ENVELOPPES,  
PROGRAMMES,  
BLANCS de COUR,  
PLACARDS, etc.

Aussi toutes espèces de Blancs et formules à l'usage des Secrétaires.

Toutes commandes envoyées par la malle recevront une attention immédiate en s'adressant à

La Compagnie d'Imprimerie du “NORD”

Ca d

T. GRIGNON

Administrateur

ST-JEROME, P. Q.

## STATUTES OF CANADA

Price of Statutes for sale at the office of Queen's Printer, Ottawa.

B. CHAMBERLIN,

Queen's Printer.

OTTAWA, MARCH 1884.

### PROVINCE OF CANADA

	\$	c		\$	c
Consolidated Statutes U. C.....	3	25	Civil Code.....		00
“ “ L. C.....	3	25	Criminal Laws in 1 vol.....		80
Code of Civil Procedure.....	1	50	Orders in Council, to 1874.....	1	25

### DOMINION OF CANADA

V	\$	c	Vic.	\$	c
32&33 Statutes of 1869.....	1	50	24	Statutes 1879, Vol. I....	1 25
33 “ 1870.....	0	80	“	“ “ Vol. II....	0 40
34 “ 1871.....	0	80	“	“ “ Vols I&II	1 50
35 “ 1872.....	2	00	“	“ 1880, Vol. I....	1 25
36 “ 1873.....	1	60	“	“ “ Vol. II....	0 50
37 “ 1874.....	1	43	“	“ “ Vols I&II	1 60
38 “ “ “ “ “		56	44	“ 1881, Vol. I....	0 80
“ “ “ “ “		“	“	“ “ Vol. II....	0 60
39 “ “ “ “ “	0	80	“	“ “ Vols I&II	1 25
“ “ “ “ “	0	80	45	“ 1882, Vol. I....	1 00
“ “ “ “ “	1	50	“	“ “ Vol. II....	1 00
40 “ “ “ “ “	1	00	“	“ “ Vols I&II	2 00
“ “ “ “ “	0	60	46	“ 1883, Vol. I....	1 60
“ “ “ “ “	1	50	“	“ “ Vol. II....	0 60
41 “ “ “ “ “	0	80	“	“ “ Vols I&II	2 00
“ “ “ “ “	0	35	“		
“ “ “ “ “		09			

Feuilleton du "NORD"

VINGT MILLIONS  
DE RENTE

(Suite)

XXXII

LA TRIBU DU VRAIO. — EN FACE  
D'ÉIER-PASSING

— Et méfions-nous des singes, recommanda Flammèche. Il y en a des quantités dans les forêts, et ces bêtes-là, ça ne se gêne pas du tout pour vous envoyer mille brimborions sur le dos !

— Marchons, reprit Ibrahim, qui s'engagea le premier dans un océan d'alang-alang.

La montagne était escarpée. Partout on voyait des arbres gigantesques qui, au premier aspect, semblaient surgir d'un seul tronc tellement, depuis le sol jusqu'au sommet des branches, ils étaient enguirlandés de liane et autres plantes parasites.

Sous ces vastes abris, la vie animale se montrait aussi active que la végétation. De toutes parts, bondissaient, sautaient, couraient, apparaissaient et s'enfuyaient des êtres de formes variées, troublés dans leur sécurité par l'approche de ceux que leur instinct les avertissait de regarder comme des ennemis.

— Bornéo est un vrai paradis pour les chasseurs, fit remarquer Barnabé-Blaise. J'ai bien grande envie, lorsque j'aurai présenté mes respects à mon... à M. Jacques Guillem, de lui demander la permission de m'établir garde-chasse de ses domaines.

— Vous n'avez donc peur ni des tigres, ni des ours, ni des orangs-outangs ? dit Ibrahim.

— On s'y fait, je l'espère, et j'avoue que, pour mon compte, je serais heureux de rencontrer un orang-outang en liberté.

— Ne vous fiez pas trop aux savants qui représentent l'orang comme ayant un caractère très doux ; c'est parfois une terrible bête.

Haly, le pilote, et le malais, entendant prononcer le nom du géant des singes, exprimèrent par leurs gestes la crainte où une telle apparition les jetterait.

— Je ne veux pas me faire plus brave que je ne suis, dit Barnabé-Blaise. Je me contente de penser que l'on doit s'habituer à toutes choses et à se résigner à tous les dangers.

— Sage Maxime, approuva le vieillard, qui continuait à marcher d'un pas souple et ferme.

Depuis le premier moment, il avait marché ainsi sans fatigue apparente, ses traits étaient calmes, son bras gauche soutenait, sans faiblir, le poids du fusil, sa seule arme. On n'eût pu croire qu'il avait dépassé les limites de

l'âge mur, sans les rides de son front et les quelques cheveux blancs s'échappant de turban de mousseline roulé sur sa tête.

De toutes les personnes composant la petite caravane, Matthieu et François étaient les plus accablés.

Le premier, lourdement appuyé sur un gros bâton, avançait avec peine.

Le second se tenait constamment en arrière. Il n'échangeait avec ses compagnons que les paroles indispensables, et l'annonce de l'arrivée très prochaine à Éier-Passing avait encore assombri son visage. Mais il fallait marcher quand même.

La chaleur, devenue en très peu de temps excessivement forte, rendait la marche de plus en plus pénible. Flammèche se taisait, Christophe, haletant, cessait de fumer, les deux Malais commentaient à ralentir le pas, et Barnabé-Blaise s'arrêtait parfois.

Malgré tout, on parvint au sommet vers dix heures du matin. A la satisfaction générale, Ibrahim, devenu d'un consentement tacite chef de file, annonça que, sans le moindre inconvénient on pouvait prendre un repos de deux ou trois heures.

— Mais où donc se trouve Éier-Passing ? demanda Barnabé-Blaise ? Je croyais l'apercevoir en arrivant ici.

— Venez, répondit Ibrahim. Le vieillard fit une vingtaine de pas, tourna un bouquet d'arbres placé, comme un rideau, sur le bord oriental du sommet de la montagne, et étendit le bras.

Le jeune Guillem jeta un cri d'admiration. Devant lui, assis au pied des rocs, un grand village s'étendait dans une vallée fertile et pittoresque, traversée par une rivière aux méandres sans fin.

Le sol, légèrement ondulé, était couvert des plus belles, des plus diverses récoltes. Les maisons, construites en bois, avaient toutes de jolies toitures, relevées à la manière chinoise, et des galeries aux colonnettes desquelles s'enroulaient le poivrier, le vanillier, le bétel, des orchidées fleuries.

Dans les rues, très propres et bien sablées, couraient et jouaient des enfants ; des hommes pas saient, la faux sur l'épaule, ou conduisant des charrettes attelées de buffles.

Devant les portes, des femmes s'occupaient de menus travaux. Sous les rayons du soleil, brillait le toit doré de la maison de l'intendant.

Qu'il y avait loin de ce gracieux tableau à l'aspect présenté par les villages malais ou dayacks !

On sentait qu'une main ferme, guidée par un cœur dévoué et intelligent, avait passé là.

Le reste de la petite troupe était venu se joindre à Barnabé-Blaise ; les exclamations se croisaient pressées. L'ardeur du soleil interrompit cette contemplation. Il devenait nécessaire de chercher un abri sous le rideau d'arbres.

XXXIII

CE QU'ÉTAIT IBRAHIM

Où de nous chacun s'ar

rangea commodément pour la sieste.

Malgré sa fatigue, Barnabé-Blaise ne se sentait pas disposé au sommeil.

Il éprouvait un vif désir d'être initié à la vie ordinaire des habitants d'Éier-Passing, d'obtenir des renseignements précis sur l'intendant Ting-Lee-Fang et, pardessus tout, de connaître exactement quelles aventures avaient pu cimenter l'amitié commune de son oncle et d'Ibrahim.

Dominé par ces pensées, le jeune homme se pencha vers Matthieu :

— Avez-vous grand besoin de dormir ? lui demanda-t-il.

— C'est selon, répondit diplomatiquement Matthieu.

Barnabé-Blaise ne put s'empêcher de rire.

— Je ne songe point à chasser, dit-il, et je ne vous dérangerai pas pour cela. Mais j'ai pensé que l'occasion serait bonne pour essayer d'obtenir de précieux éclaircissements. Si vous vouliez me seconder, Ibrahim, je pense, ne refuseraient pas de répondre.

— Franchement, dit Matthieu avec une promptitude peu habituelle chez lui, j'avais eu la même idée. Essayez, je vous seconderai bien volontiers, si je puis.

Ibrahim, après le repas, était allé s'asseoir un peu en arrière de la troupe, sur un petit tertre herbu. Cette circonstance favorisait le projet du jeune Guillem.

— Venez, dit-il à son compagnon.

Matthieu le suivit.

Ibrahim accueillit les jeunes gens avec un sourire grave et leur fit place à ses côtés.

— Vous n'êtes donc pas trop fatigués ? dit-il.

— La fatigue a disparu, répondit Barnabé-Blaise. Mais puisque vous semblez disposé à nous écouter, permettez-moi de vous adresser une première question.

— Beaucoup, si vous le désirez, répliqua le vieillard, avec le même sourire grave.

— Nous voudrions savoir comment vous appelez ; car si vous étiez rajah, par exemple, une trop grande familiarité vous blesserait, je le crains, et, cependant avouez-le, notre mot français "monsieur" jure singulièrement quand il est accolé au nom d'Ibrahim.

— Je suis rajah, en effet : le sultan Mouley-Hadim m'a honoré du titre le jour même où il élevait Jacques Guillem à cette dignité.

— Vraiment, s'écria le jeune homme, mon oncle... M. Jacques Guillem est rajah ! Nous ne nous y attendions pas ; ses lettres n'en faisaient nulle mention.

— Cela importait peu, sans doute, à ses projets, dit Matthieu.

— Vous avez raison, monsieur, approuva le vieillard. En France c'était un titre sans signification. A Bornéo, il donne certains privilèges ; mais ne vous occupez point de cela et appelez-moi simplement Ibrahim, je vous prie.

— Eh bien ! Ibrahim, dit Barnabé-Blaise, encouragé par l'air affable du vieillard, je vais, peut-être, outrepasser les bornes des

questions qui nous sont permises, mais, si vous le pouvez, répondez-moi.

— Si je le puis, je répondrai. — Vous est-il possible de nous dire par suite de quelques aventures vous avez rencontré M. Guillem ? Depuis combien de temps vous le connaissez ? Quel est sa situation actuelle à la cour du sultan ?

— Ne supposez pas ces questions dictées uniquement par la curiosité, dit à son tour Matthieu. Mais vous vous figurez sans peine notre étonnement quand, après vous avoir vu apaiser Vraio, vous nous avez adressé la parole en français ! Nous en sommes, du reste, très heureux, il n'est guère facile de comprendre le malais ni de s'en faire comprendre. Vous me pardonnerez donc si, au premier moment, j'ai montré un peu de défiance.

— Ne vous excusez pas, dit Ibrahim, cette défiance était trop justifiée. Quant à vos questions et à celles de votre ami, je m'y attendais. Elles s'expliquent sans peine. Je veux bien vous apprendre ce que je sais, ce qui, du moins, ne peut en rien déranger les projets de mon ami. Donnez-moi toute votre attention. Je n'ai pas souvent occasion de parler français, aussi me faut-il, vous avez dû le remarquer, chercher un peu mes mots.

Les deux jeunes gens se rapprochèrent d'Ibrahim, qui jeta un regard vers le reste de la troupe. Satisfait de son examen, il prit la parole.

— J'étais marin, dit-il. Je faisais partie de l'équipage du navire sur lequel Jacques Guillem avait pris du service. Nous vivions en amis et, pendant plusieurs mois, nous avions parcouru en tous sens les mers de l'Inde, de la Chine et de Java.

Un jour où notre navire se trouvait à la hauteur de la petite île de Singapore, un épouvantable typhon l'assaillit.

Malgré tous les efforts, un naufrage fut inévitable. Je me trouvais rejeté, avec Jacques, assez loin en pleine mer. Nous nagions parfaitement ; mais aucun moyen de secours ne nous restant, la mort était proche.

— Je ne veux pas mourir, disait Jacques. J'ai laissé en France une sœur et son fils. Ils n'ont plus que moi, il faut que je vive ! Mon Dieu, sauvez-moi ! pour ceux que j'aime.

Je crois que le Dieu de mon ami entendit ce cri de douleur, car, au même moment, j'aperçus un corps noir ballotté par les vagues. Mes yeux, quoique fatigués reconnurent bientôt un petit canot que la tempête, sans doute avait arraché des flancs d'un vaisseau.

— Courage ! dis-je à Jacques. Je ne me trompe pas, nous sommes sauvés !

Redoublant d'énergie, j'atteignis le canot. A peine si, épuisé mon pauvre ami put y prendre place.

Nous échappions à la mort immédiate, mais nous étions sans vivres et sans eau douce pour apaiser notre soif cruelle.

Une seule rame se trouvait au fond de la petite embarcation. Comment nous diriger et de quel

côté ? La position des étoiles nous eût guidés, mais le ciel restait couleur d'encre.

Pendant la nuit, qui vint bien tôt, une pluie violente nous ramena un peu. Couchés au fond du canot, nous ne nous apercevions même pas que la fièvre et le froid nous faisaient grelotter. Nous recevions l'eau du ciel avec une si grande avidité !

Le lendemain matin, le soleil dispersa les nuages, et ce fut une autre souffrance. Nos vêtements, pénétrés de sel, se raidissaient sur notre corps et nous n'avions pas la force de les ôter. La faim et, de nouveau, la soif nous tourmentèrent.

Je ne peux comprendre que nous ayons survécu. Le troisième jour de notre navigation à l'aventure, le canot coupa une troupe de pégas. Deux d'entre eux retombèrent auprès de nous. Nous les saisimes, et, quoique ces poissons n'aient pour ainsi dire pas de chair, nous les dévorâmes, brisant presque nos dents sur les os et déchirant nos lèvres aux épines des nageoires.

Un petit pigeon, tout épuisé, tomba également dans notre canot ; il fut mangé de même.

A la suite de ce triste repas, un lourd, sommeil nous surprit. Nous ignorons combien de temps il dura. Lorsque nos yeux se rouvrirent, nous étions dans une cabane, couchés sur des nattes auprès d'un foyer.

A nos questions, on répondit en malais. Cette langue nous était devenue assez familière ; on nous apprit que notre canot avait échoué sur la côte du royaume du sultan Hamed Hadim, dont nous étions devenus les esclaves.

Ce fut un moment de grand désespoir. Jacques regrettait de ne pas être mort, puisque, désor mais, sa vie serait à la merci d'un prince que l'on représentait comme étant très peu favorable aux étrangers, et très cruel envers ses serviteurs.

Le désespoir de Jacques ne dura pas longtemps. J'ai admiré avec quelle énergie il chercha, tout de suite, le moyen de dominer notre funeste situation. Cette force ne pouvait surgir de lui. Il invoquait Dieu et Dieu venait à son secours...

Lorsqu'on nous supposa assez remis pour pouvoir faire la route six Malais, armés d'une façon formidable, se chargèrent de nous conduire au palais d'Hamed-Hadim.

Je ne vous dirai pas à quel point nous avons souffert pendant cette route. Il n'y a pas de mauvais traitements qu'en ne nous ait fait subir. La réception d'Hamed ne nous rassura pas.

Le sultan jeta à peine un coup d'œil de notre côté, et ordonna qu'on nous mit en prison jusqu'à l'instant où il aurait le loisir de s'occuper de nous.

Une circonstance fortuite nous rendit la liberté.

Hamed-Hadim possédait un orang-outang, le plus grand et le plus fort qu'on eût jamais vu. Ce singe était très farouche ; on le gardait dans une belle cage et le sultan prenait beaucoup de plaisir à l'admirer.

Un matin, l'orang-outang, ivre de fureur, brisa les barreaux de sa cage. Les gardiens voulurent le forcer à entrer. Il se saisit de l'un d'eux, l'étouffa, et enfonça le crâne d'un second. Personne n'osa plus essayer de le retenir.

Les soldats, épouvantés, s'étaient réfugiés dans notre prison. Ils nous racontèrent ce qui venait de se passer.

Jacques, tout aussitôt, les supplia de le laisser sortir.

— Je ramènerai l'orang, disait-il.

Les soldats traitaient sa promesse de conte inventé pour recouvrir sa liberté.

— Vous savez bien, insista-t-il, que je ne pourrais échapper par la fuite. Non seulement je ne connais pas le pays, et vous m'auriez promptement repris, mais je n'ai pas d'armes, rien qui puisse protéger ma fuite.

Ce raisonnement les convainquit. Ils ne s'opposèrent plus à la sortie de mon ami. Bien mieux, ils le suivaient curieusement, se demandant la manière dont il allait s'y prendre pour dompter l'orang.

J'avais, d'abord, blâmé la témérité de mon ami ; mais je ne tardai à le suivre, en me disant qu'il valait mieux hasarder un coup d'éclat, et périr si l'on échouait, que de rester prisonniers.

L'orang-outang avait suivi la principale rue de la ville. D'abord très surexcité, son allure était devenue plus tranquille ; on le voyait avancer par bonds ou bien, se redressant, il marchait un peu vouté et les genoux ployés. De temps en temps, il se retournait, montrait ses formidables mâchoires, agitait ses longs bras, secouait sa crinière et poussait un véritable rugissement.

Jacques courut sur les traces de l'animal. Arrivé à une faible distance, il ramassa en hâte quelques petits cailloux et les lança contre l'orang, qui se retourna furieux.

L'homme pâlit, mais il ne bougea pas. Son œil se fixa, fier et dominateur, sur la brute, qui eut un moment d'hésitation.

Ce fut assez pour Jacques. Sa main se leva par un geste impétueux. L'orang voulut se précipiter ; mais l'œil fascinateur pesait toujours sur ses yeux. Il n'en put soutenir l'éclat. Détournant sa tête difforme, il essaya de se dérober à cette force étonnante, qui le maîtrisait sans employer aucun moyen violent.

Jacques, alors, marcha résolument sur lui, sa voix acheva l'œuvre de son regard. L'orang, vaincu, survit le maître nouveau qu'il acceptait.

Les indigènes ne pouvaient croire à ce résultat merveilleux. Plusieurs coururent l'annoncer au palais, exaltant Jacques et le représentant comme un homme supérieur à tous les autres.

Ainsi que les princes indiens, les sultans malais ne sortent jamais qu'en grande pompe. La curiosité, néanmoins, saisit Hamed-Hadim. Il se précipita vers la porte principale de l'édifice, mais déjà Jacques, conduisant l'orang-outang arrivait.

Le sultan recula, tout étonné par la surprise.

— Hamed, dit Jacques d'une voix vibrante, je te ramène la brute devant laquelle tous tes soldats tremblaient. J'espère que tu ne me donnera plus ces lâches pour gardiens, si tu fais encore la folie de me jeter en prison ! Car, je t'en avertis, il te faudra me garder prisonnier ou avoir foi en ma parole ; jamais je ne consentirai à devenir ton esclave !

Hamed-Hadim avait une âme noble et grande. Il comprit ce fier langage. Tendait la main à Jacques, ils s'écria qu'un homme aussi brave devait être honoré de tous ses sujets.

A partir de ce jour, mon ami avait acquis l'estime affectueuse du souverain, je profiterai de ces bonnes dispositions.

Hamed ne pouvait plus se passer de Jacques. Il lui faisait mille questions sur les choses concernant l'Europe.

Un mois ne s'était pas écoulé que mon ami avait le rang de premier ministre et se voyait chargé de l'administration entière du royaume.

Jacques agit de son mieux ; je le secondai avec zèle. Il espérait pouvoir, dans un délai peu éloigné, quitter Bornéo. Mais chaque fois qu'il abordait ce sujet, Hamed-Hadim répondait en faisant à Jacques de nouveaux présents et en le suppliant d'abandonner un tel projet, auquel, du reste, il supposerait toujours.

C'est ainsi que Jacques est devenu, sans l'avoir désiré, et presque sans le vouloir, maître de domaines immenses.

Grâce à son industrie, des terres fécondes ont été mises en valeur. Les plus riches produits commerciaux s'y récoltent et les trésors naturels à Bornéo s'y trouvent en profusion.

L'or, les diamants, les perles, déjà recueillis, pourraient donner des sommes énormes...

Ibrahim s'interrompit brusquement. Voulait-il donc laisser les jeunes auditeurs sous le charme de cette éblouissante description ?

— Mais, interrogea au bout d'un instant Matthieu, qui avait écouté les derniers mots du vieillard sans oser respirer. Mais, si au premier abord, la position de... votre ami paraît splendide, la réalité ne dippe-t-elle pas la grande partie de ce mirage ? Mouley-Hadim, le sultan actuel, est mal disposé pour M. Jacques Guillem.

A suivre !

## A VENDRE

Une terre située dans la ville de St-Jérôme, comté de Terrebonne avec un magnifique cottage et dépendances, bonne clôture dans le plus beau site de St-Jérôme contenant 32 arpents, dont dix en bois francs et une splendide sucrerie, 200 pommiers, 1800 vignes et quantité d'autres arbres fruitiers, 40 boîtes abeilles ; le tout à bon marché.

S'adresser à

J. M. RICHARD.

## MARCHE DE MONTREAL

	Montréal.	1884.
Choux par pièce.....	0 04	à 0 05
Sucre d'érable à la livre.....	0 10	à 12
Sirup d'érable au gallon.....	0 90	à 1 00
Œufs frais à la douzaine.....	0 20	à 0 22
Beurre frais.....	0 21	à 23
Diodes à la livre.....	0 12	à 0 15
Diodes (vieux) au couple.....	1 75	à 2 00
Oies au couple.....	2 00	à 2 50
Poules au couple.....	0	
Canards, au couple.....		
Farine de blé, campagne, p. 100 lbs.....	2 80	à 4 00
Orge 48 lbs.....	0 55	à 0 60
Sarasin do.....	1 30	à 1 40
Farine d'avoine par 100 lbs.....	2 70	à 2 8
Farine de sarasin.....	1 90	à 2 25
Blé par minot.....	1 50	à 2
Pois 66 lbs.....	0 85	à 0 9
Mil do.....	25	à 4 2
Trèfle do.....	00	à 50
Avoine 32 lbs.....	0 55	0
Bœuf par livre (steak).....	0 12	à 1
Mouton par livre.....	0 1	à 0
aux par livre.....	10	à 0 00
ardora livre.....	0 12	à 0 10

## LA ROYALE

Compagnie d'assurance  
D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRE\$ DE....500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privées :

Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

## LA ROYALE,

qui a passé par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude.

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, marcantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalants à ceux des autres compagnies inférieures.

M. H. GALT, M. P. } Agents pour  
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. G. L. le MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1884

## LIVRES ET PAPETERIE

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de LITERATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MEDECINE et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES, DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

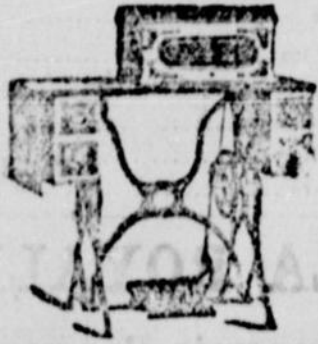
J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL.

**NANTEL & NANTEL**  
AVOCATS  
ST-JEROME P. Q.

G. A. NANTEL, membre de l'Assemblée Législative, réside à St-Jérôme et suivra les cours du District de Terrebonne.  
M. W. B. Nantel, ci-devant de la société Taillon et Nantel, tient son bureau à Montréal, No 61 Rue St-Gabriel et suivra les cours du District de Montréal ainsi que toutes celles du District de Terrebonne. Il prêterà le plus grand soin à toutes les affaires qui pourront lui être confiées. Il sera à St-Jérôme tous les soirs. Ainsi que les jours de fête et les dimanches



J'ai toujours en main la nouvelle machine à coudre de WILLIAMS, qui est si parfaite qu'elle est à présent répandue dans toutes les parties de l'univers et prend la place des machines à coudre canadienne et américaines. J'ai aussi toutes les autres machines qui suivent :

- LES WANZERS,
- LES RAYMOND,
- LES WHITE,
- LES NOUVEAUX WILSON,
- LES HOWE,
- LES HOUSEHOLD,
- LES REMINGTON,
- LES ROYAL A.
- LES WHEELER et WILSON,
- LES DOMESTIQUES,
- LES DAVIS,

Delai raisonnable et conditions faciles.

J'é prendrai en échange les vieilles machines à coudre ainsi que les effets, provisions, animaux de toute espèce.  
Machines à coudre neuves \$35,00 à \$100,00, garanties pour 10 ans.  
Machines de secondes main, \$19,00 à \$25,00 garanties pour 1 an.

**BUREAU :**  
**VILLE DES LAURENTIDES**  
(ST-LIN) PRES L'HOTEL DAVIS  
Rue St-Isidore

Et à St-Jérôme à l'endroit susdit.  
Une visite est respectueusement sollicitée.

**JOS. HARDY**

**"LE NORD"**

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, s'occupe spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

**Abonnements payables d'avance.**  
CANADA et ETATS UNIS: Un an...\$1.00  
FRANCE:..... Un an... 1.50

T. GRIGNON  
Administrateur.  
G. A. NANTEL,  
Membre de l'Assemblée législative. Rédacteur en chef

**Leclair & Allard**  
AVOCATS  
NO 57, RUE SAINT-GABRIEL  
MONTREAL

N. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

**A VENDRE**

Un emplacement situé à la Rivière à Gagnon paroisse de St-Jérôme, connu aux plans et livre de renvoi officiels pour la dit paroisse sous le No 5.6.

L'emplacement ci-dessus a toujours été occupé comme boutique de forge, et se trouve au centre d'une population nombreuse, et partant peut-être utilisé pour toute espèce de commerce.

L'acquéreur pourrait en même temps se procurer les outils et instruments de forge. Conditions faciles.

S'adresser à  
ANDRÉ LA FLEUR  
Rivière à Gagnon.  
St-Jérôme 28 août 1884

**LS PERODEAU**

MARCHAND TAILLEUR

**Rue Jacques-Cartier**  
**ST-JEROME**

Tout en remerciant ses pratiques, généreux encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder. Informe le public qu'il a un couturier de première classe attaché à son magasin, ayant sept ans d'expérience dans le métier et ayant fait son apprentissage dans les meilleures boutiques de Montréal. De plus il a un assortiment complet de toute espèce de hardes faites et de

- TWEED, GANTS,
- COLS, COLLETS,
- BRETELLES, CHEMISES,
- PARAPLUI, etc., etc.

M. Pérodeau exécutera toutes commandes au plus bas prix.

**OUVRAGE GARANTI**  
St Jérôme 1 mars 8.

**A VENDRE**

Trois maisons situées en la ville des Laurentides (St-Lin.) Une en brique avec dépendance côté sud de la rivière. Deux autres maisons en bois du côté nord de la rivière, dont l'une avec dépendances sans constituit.

Conditions faciles.  
Pour plus de détails s'adresser à  
JOS HARDY  
15 mai 1884

**AVIS**

Le MAGASIN de CHAPEAUX pour Dames et enfants, etc., autrefois occupé par M. JOS. HARDY, de la ville des Laurentides, est passé sous la direction de

**Mme AZILDA LAVALLEE**

avantageusement connue de Saint-Lin et des environs.

La soussignée annonce qu'elle tiendra constamment en magasin un assortiment de

- PLUMES  
PLUMETS  
OISEAUX  
LUBANS  
SATINS  
VELOURS  
CREPES  
LAINAGES.

Et divers articles de fantaisie et de toilette pour dames et enfants.

Les chapeaux sont garnis sans charge extra pourvu que la marchandise soit prise à son magasin.

Ce sera sans contredit le magasin du bon marché et du bon goût.

AZILDA LAVALLEE  
VILLE DES LAURENTIDES.

**BANQUE**  
**VILLE - MARIE**

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE

RUE DUMONT

**ST-JEROME**

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Fermé à l'heure de l'après-midi le samedi.

J. A. THEBERGE  
Gérant.

10 octobre 1881.

**Hotel Duchesne**

STJOVITE

M. Duchesne si bien connu des voyageurs du Nord a vendu son hotel à St Faustin pour aller tenir un établissement du même genre à St-Jovite centre plus considérable et veut avoir un hotel de première classe et digne des grandes villes. La cuisine est ce qu'il y a de mieux. Les repas sont servis à toutes heures. Les dépendances, cour écuries, remise sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. M. Duchesne tiendra chevaux et voitures et conduira les colons et les voyageurs dans tous les cantons du Nord à des conditions très-faciles.  
15 mars 1883.

**NOUVEAU MAGASIN**

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épicerie, vins liqueurs, grains,  
FLEUR, PROVISIONS,

FERRONNERIE,

VAISSÈLLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

15 mai 83

**MAISON A VENDRE**

Cette magnifique propriété, actuellement occupée comme hôtel, par M. Alfred Belanger et appartenant à M. Samuel Charretier, maintenant établi à l'Annonciation, comté d'Ottawa. Maison bien finie, en brique à trois étages et toit français. Remises, étables et écuries en très bon ordre.

Site très avantageux, et de plus à proximité de la grande manufacture Rolland.

La maison pourrait être vendue avec l'ameublement complet.

S'adresser pour les conditions à  
A. BELANGER,  
hotelier  
3 Juillet 1881

**AVIS**

Théophile Legault conducteur de la maille entre St-Jérôme et Ste-Marguerite, informe les voyageurs qu'il demeure maintenant à St-Jérôme, en face de l'Imprimerie et que la maille part de St-Jérôme pour Ste Marguerite arrêtant à St-Hippolyte à 6 1/2 hrs du matin tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine et revient le même jour.

T. LEGAULT.

**A VENDRE**

Pouvoir d'eau dont la chausée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer.  
S'adresser au bureau de Poste, à

E. MARCHAND.

St-Jérôme 27 mars 1884.

**M. Ald. CORBEIL**

Marchand de Nouveautés

ST-JEROME

Tout en remerciant bien cordialement ses pratiques, informe le public qu'il vient de recevoir un STOCK immense de marchandises de l'automne, ce qu'il y a de plus riche, et de plus nouveau en fait de

**TWEEDS.**

**SERGES.**

**COATINGS**

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

**D'étoffes a robe**

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

GACHEMIRE noirs et de toutes couleurs, GRAPEAUX pour Messieurs en duvet, et en feutre

Deux modèles de première classe sont attachés au magasin pour la confection de

Chapeaux, robes, maneaux,

Un tailleur pour la confection d'habillements pour hommes.

**A. CORBEIL**  
**BATISSE ELLIOTT**

St-Jérôme, 11 mai 1883.

**AGRANDISSEMENT**

Le PREMIER MAI PROCHAIN, nous occuperons tout le bloc Rolland, de la rue Saint-Vincent, comprenant les numéros

6, 8, 10, 12 et 14.

L'établissement d'un dépôt en cette ville des produits de la manufacture de papier Rolland à Saint-Jérôme ainsi que l'augmentation du stock de notre librairie pour les affaires en gros, ont nécessité cet agrandissement.

NOTRE ASSORTIMENT DE PAPIERS

SERA TRÈS-VARIÉ

dès l'ouverture du dépôt, et augmentera chaque jour de plus en plus.

Nous envoyons sur demande des échantillons et le prix des papiers.

J. B. ROLLAND & FILS

MONTREAL

**G. E. Bampton B.L.G**  
**AVOCAT**

BUREAU LACHUTE, P. Q.

M. Bampton suivra toutes les cours du District de Terrebonne et peut plaider aussi bien en Français qu'en Anglais.  
1er juin 1883. 1 an.

**E. CIBAUT,**

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, grains.

PROVISIONS, FERRONNERIES,

FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

**Jacques-Cartier et Dumont**

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1882

**J. H. LECLAIR**

ARPENTEUR

Autrefois employé à la commission de cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.  
10 juillet 1881